

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.5.1. Règlement graphique FLERE-LA-RIVIERE Nord

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par le conseil communautaire en date du

Le Président Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
1, rue Maurice Davallon
36100 CHATELLON-SUR-INDRE

LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A
Limite et désignation de la zone ou du secteur : N
Emplacement réservé et numéro d'opération
Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OAP (dont point de vue : )
Rue ou partie de rue à règlement particulier

Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage

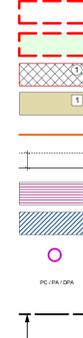
Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants

Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et déclaration préalable d'aménager) accordé

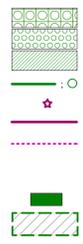
Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 75 mètres



LEGENDE

ELEMENT A PRESERVER

Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie
Environnement : bois
Paysage : espace vert urbain
Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé
Paysage : élément bâti
Environnement (hydraulique) : fossé
Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)

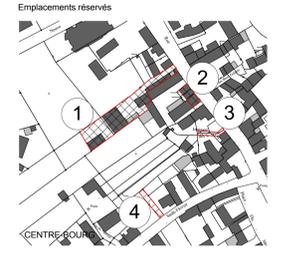


ETAT DES LIEUX (année 2022)

Bâtiment agricole
Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indication pour information et prévention)

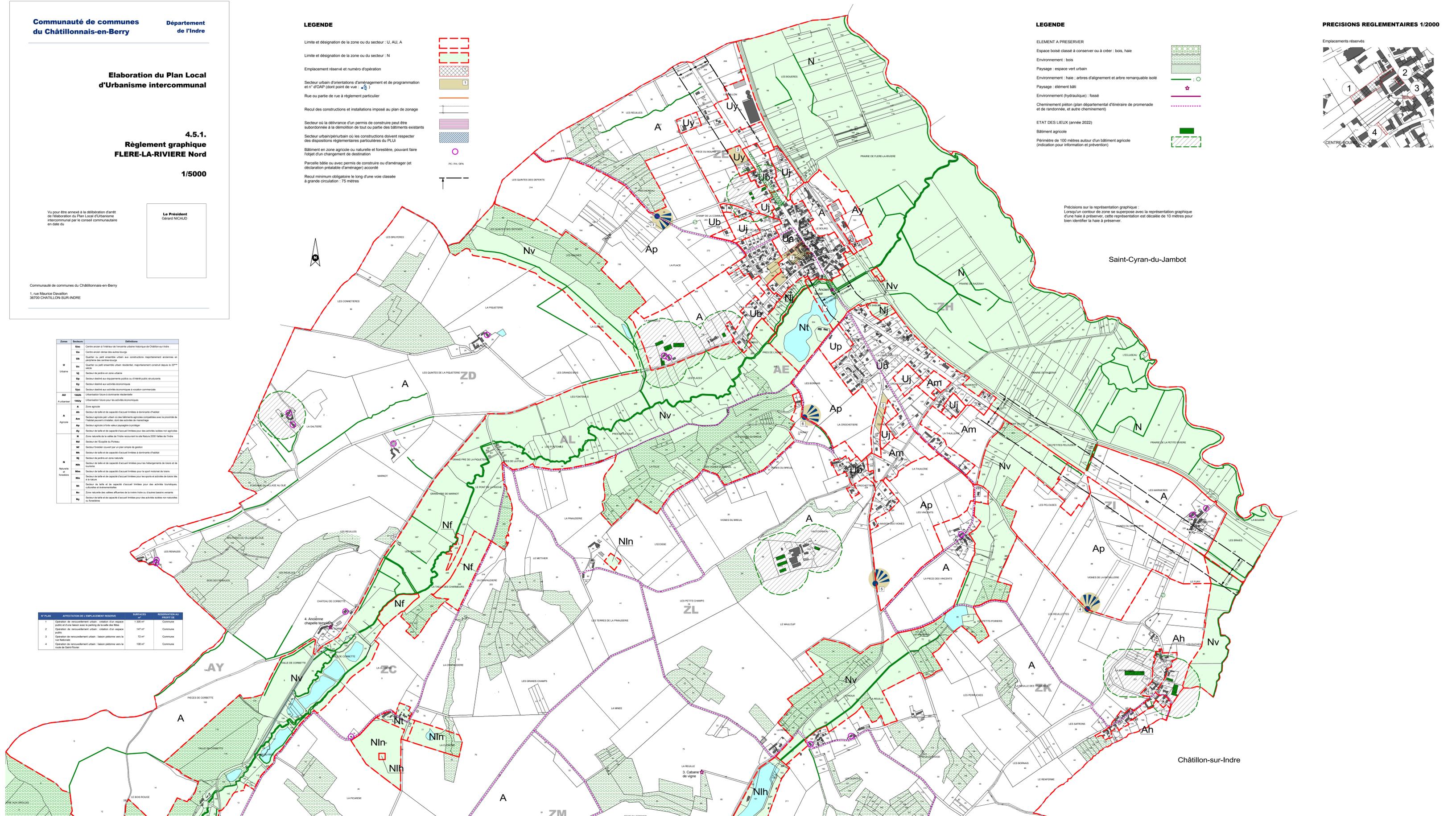
Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour bien identifier la haie à préserver.

PRECISIONS REGLEMENTAIRES 1/2000



Zones	Secteurs	Définitions
U	Ua	Centre ancien à l'interface de l'espace urbain historique de CHATELLON-sur-INDRE
	Ua	Centre ancien des autres bourgs
	Ua	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions relativement anciennes en limite des centres bourgs
	Ua	Quartier ou petit ensemble urbain moderne, régulièrement construit depuis le 20 ^{ème} siècle
AU	Uj	Secteur de jardins en zone urbaine
	Uj	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants
	Uj	Secteur destiné aux activités économiques
	Uj	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
A	AA	Utilisation Mixte à dominante résidentielle
	AA	Utilisation Mixte pour les activités économiques
	AA	Zone agricole
	AA	Secteur de table et de capacité d'accueil limités à dominante d'hébergement
N	NA	Secteur agricole péri-urbain ou des bâtiments agricoles compatibles avec le principe de l'habitat pavillonnaire individuel, dont des activités de maraîchage
	NA	Secteur agricole à très faible densité à protéger
	NA	Secteur de table et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques non agricoles
	NA	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recourant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre
N	Ni	Secteur de l'Étang de la Potence
	Ni	Secteur forestier ouvert au grand public de gestion
	Ni	Secteur de table et de capacité d'accueil limités à dominante d'hébergement
	Ni	Secteur de jardins en zone naturelle
N	Ni	Secteur de table et de capacité d'accueil limités pour les hébergements de table et de randonnée
	Ni	Secteur de table et de capacité d'accueil limités pour le sport motorisé de table et de randonnée
	Ni	Secteur de table et de capacité d'accueil limités pour les sports et activités de table liés à la nature
	Ni	Secteur de table et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques culturelles et sportives
N	Ni	Secteur de table et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques non agricoles
	Ni	Secteur de table et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques non agricoles ou forestières
	Ni	Zone naturelle des vallées effluentes de la vallée Indre ou d'autres bassins versants
	Ni	Secteur de table et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques non agricoles ou forestières

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	SURFACES (m²)	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Opération de renouvellement urbain : création d'un espace public et d'une zone avec un parking de table des lieux	1 205 m²	Commune
2	Opération de renouvellement urbain : création d'un espace public	147 m²	Commune
3	Opération de renouvellement urbain : liaison piétonne vers la rue Nationale	72 m²	Commune
4	Opération de renouvellement urbain : liaison piétonne vers la rue de Saint-Florent	108 m²	Commune



Saint-Cyran-du-Jambot

Châtillon-sur-Indre